

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2880**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Feyzin

Objet : Plan nature - Renforcement des actions engagées au titre de l'axe 3 plan Canopée - Convention de subvention avec l'État pour le projet de renaturation de parcelles acquises dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la Chimie à Feyzin, au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2880**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Feyzin

Objet : Plan nature - Renforcement des actions engagées au titre de l'axe 3 plan Canopée - Convention de subvention avec l'État pour le projet de renaturation de parcelles acquises dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la Chimie à Feyzin, au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre de son plan nature, la Métropole a mis en œuvre de nombreuses actions visant à répondre à l'effondrement de la biodiversité, en restaurant les continuités écologiques dégradées par l'urbanisation, en agissant en faveur des pollinisateurs sauvages et en atténuant les effets du changement climatique grâce au renforcement de la végétalisation du territoire à travers, notamment, le plan Canopée et la plantation de forêts urbaines.

Le plan Canopée est destiné à développer et protéger la forêt urbaine. Il doit trouver des solutions qualitatives, naturelles et durables afin d'adapter la ville aux changements climatiques. L'intérêt est d'intensifier les efforts entrepris depuis plus de 25 ans en faveur de l'arbre citoyen grâce à la sensibilisation et la mobilisation d'un nombre croissant d'acteurs et d'habitants de la Métropole.

**II - Renforcement des actions engagées au titre de l'axe 3 : développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain du plan nature**

Par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la Métropole a décidé l'individualisation totale de l'autorisation de programme P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 5 500 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP27O9420 - Plan canopée - arbres - forêts - plantations.

Cette autorisation de programme a permis l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions de plantations d'arbres, qu'il s'agisse de nouveaux arbres d'alignement ou dans les espaces publics, mais aussi la création de forêts urbaines et d'espaces favorables aux pollinisateurs. Le nombre d'arbres plantés chaque année a ainsi doublé par rapport au précédent mandat.

Afin de poursuivre la dynamique engagée et donc d'accroître le nombre de plantations, il est aujourd'hui envisagé de doubler le montant du budget dédié au plan nature pour les actions engagées au titre de l'axe 3 : développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 5 500 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, pour le renforcement de la mise en œuvre des actions engagées au titre de l'axe 3 : développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain du plan nature.

### **III - Convention de subvention avec l'État pour le projet de renaturation de parcelles acquises dans le cadre du PPRT Vallée de la Chimie à Feyzin**

Dans le cadre du PPRT de la Vallée de la Chimie, la Métropole a acquis plusieurs parcelles en friches sur la commune de Feyzin.

Un projet de renaturation de ces terrains en friches a été élaboré et a été retenu parmi les lauréats de la mesure recyclage foncier du Fonds vert pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État va ainsi apporter un concours financier d'un montant de 300 000 € pour la réalisation de ce projet par la Métropole.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention à passer avec l'État pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 € au profit de la Métropole pour le projet de renaturation de parcelles acquises dans le cadre du PPRT Vallée de la Chimie à Feyzin, au titre de la mesure recyclage foncier - édition 2023 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le renforcement des actions engagées au titre de l'axe 3 : développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain du plan nature,

b) - la convention à passer avec l'État pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 300 000 € au profit de la Métropole pour le projet de renaturation de parcelles acquises dans le cadre du PPRT Vallée de la Chimie à Feyzin au titre de la mesure recyclage foncier - édition 2023 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 5 500 000 € TTC en dépenses et 300 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 560 000 € en dépenses et 51 405 € en recettes en 2024,
- 2 000 000 € en dépenses et 248 595 € en recettes en 2025,
- 1 940 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P27O9420.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 000 000 € TTC en dépenses et 1 500 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 21 novembre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312923-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
---